

Vigilance Elections 2022

Grille d'observation

La journée électorale se divise en quatre temps :

1. Ouverture des bureaux de vote
2. Vote
3. Dépouillement
4. Annonce des résultats

Les citoyens qui le souhaitent peuvent participer à l'observation d'un seul ou de plusieurs de ces quatre moments clés de l'élection. A la fin de la journée, transmettez **vos observations** à l'adresse suivante :

vigilance-elections2022@protonmail.com

Vous pouvez scanner cette grille d'observation remplie ou rédiger vous-même une synthèse. Soyez clair et précis.

Prénom ou Pseudo : _____

Contact (facultatif): _____

Commune : _____

Numéro du bureau de vote : _____

(si vous observez plusieurs bureaux de vote, remplir une grille pour chaque bureau)

Date : _____

Heure de l'observation : _____

Urne ou machine à voter ? : _____

1. Ouverture du bureau de vote (7h30 – 8h)

Pour chaque critère à observer, entourez OUI ou NON.



Vote à l'urne		
L'urne est transparente.	OUI	NON
Les membres du bureau constatent publiquement que l'urne est vide.	OUI	NON
L'urne est fermée à deux serrures dissemblables, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre les mains d'un assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs.	OUI	NON
Les membres du bureau constatent que le nombre des enveloppes correspond exactement à celui des électeurs inscrits.	OUI	NON
Machine à voter		
Les membres du bureau de vote s'assurent publiquement que la machine fonctionne et que les compteurs sont à zéro.	OUI	NON
L'une des clefs de la machine reste entre les mains du président du bureau et l'autre entre les mains d'un assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs.	OUI	NON
Le président, les assesseurs et le secrétaire sont présents à l'ouverture du scrutin.	OUI	NON
L'ouverture du bureau de vote a lieu à l'heure prévue (8 heures).	OUI	NON

Prénom ou Pseudo : _____

Contact (facultatif): _____

Commune : _____

Numéro du bureau de vote : _____

(si vous observez plusieurs bureaux de vote, remplir une grille pour chaque bureau)

Date : _____

Heure de l'observation : _____

Urne ou machine à voter ? : _____

2. Déroulement du vote (8h – 18h ou 20h)

Pour chaque critère à observer, entourez OUI ou NON



Le bureau de vote et ses abords sont libres de toute influence exercée par des acteurs extérieurs.	OUI	NON
La table derrière laquelle se réunissent les membres du bureau est visible du public.	OUI	NON
L'organisation du bureau de vote permet de limiter le temps d'attente et d'éviter les attroupements.	OUI	NON
Le bureau est sous la surveillance permanente d'au moins 2 membres.	OUI	NON
Toutes les enveloppes sont identiques.	OUI	NON
Les bulletins de tous les candidats sont disponibles et visibles.	OUI	NON
Le principe de neutralité est respecté (neutralité des locaux et neutralité des membres du bureau).	OUI	NON
Les membres du bureau vérifient l'identité des électeurs avant qu'ils entrent dans l'isoloir.	OUI	NON
Le président vérifie que les électeurs n'introduisent qu'une seule enveloppe dans l'urne.	OUI	NON
Les machines à voter totalisent le nombre des votants sur un compteur qui peut être lu pendant les opérations de vote.	OUI	NON
Les machines à voter ne permettent qu'un seul vote par électeur.	OUI	NON
Les électeurs signent la liste d'émargement <u>après</u> avoir voté.	OUI	NON
La liste des membres du bureau de vote est disponible.	OUI	NON
Si des délégués des candidats sont présents, il y a un seul délégué par candidat.	OUI	NON
Le procès-verbal est tenu à la disposition des électeurs.	OUI	NON

Prénom ou Pseudo : _____ Contact (facultatif): _____

Commune : _____

Numéro du bureau de vote : _____

(si vous observez plusieurs bureaux de vote, remplir une grille pour chaque bureau)

Date : _____

Heure de l'observation : _____

Urne ou machine à voter ? : _____

3. Dépouillement (après 18h)

Pour chaque critère à observer, entourez OUI ou NON



La clôture du scrutin a lieu à l'heure prévue (18h, 20h dans certains cas).	OUI	NON
Tous les membres du bureau signent la liste d'émargement.	OUI	NON
Si l'urne est transférée dans une autre salle, ce transfert s'effectue sous la surveillance du public.	OUI	NON
Les électeurs présents qui le souhaitent sont autorisés à être scrutateurs.	OUI	NON
Si des scrutateurs ont été désignés par un même candidat, ils siègent à des tables différentes.	OUI	NON
Les tables de dépouillement offrent suffisamment d'espace pour compter les bulletins sans les mélanger.	OUI	NON
Les tables de dépouillement sont disposées de façon à ce que les électeurs puissent circuler autour.	OUI	NON
Le nombre de bulletins extraits de l'urne correspond au nombre de votants sur la feuille d'émargement.	OUI	NON
Les enveloppes de certaines sont signées par les membres du bureau de vote.	OUI	NON
Un scrutateur déplie les bulletins et les transmet à un autre scrutateur qui les lit à voix haute.	OUI	NON
Les noms portés sur les bulletins sont relevés par au moins deux scrutateurs sur les feuilles de pointage.	OUI	NON
Le nombre total des voix obtenues par l'ensemble des candidats correspond au nombre de suffrages exprimés. (suffrages exprimés = total des bulletins – votes blancs – votes nuls)	OUI	NON
Les votes nuls sont annexés au procès-verbal avec indication des motifs pour lesquels ils ont été déclarés nuls.	OUI	NON
Les bulletins non annexés au procès-verbal sont détruits publiquement.	OUI	NON

Prénom ou Pseudo : _____ Contact (facultatif): _____

Commune : _____

Numéro du bureau de vote : _____

(si vous observez plusieurs bureaux de vote, remplir une grille pour chaque bureau)

Date : _____

Heure de l'observation : _____

Urne ou machine à voter ? : _____

Pour les bureaux de vote équipés de machines à voter :

3. Dépouillement (après 18h)

Pour chaque critère à observer, entourez OUI ou NON



La clôture du scrutin a lieu à l'heure prévue (18h, 20h dans certains cas).	OUI	NON
La machine à voter est bloquée par le président du bureau (afin de rendre inefficace toute action sur les touches).	OUI	NON
Les membres du bureau comptent le nombre de signatures sur la feuille d'émargement.	OUI	NON
Tous les membres du bureau signent la feuille d'émargement.	OUI	NON
Le président rend visibles les compteurs totalisant les suffrages obtenus par chaque candidat, ainsi que les votes blancs.	OUI	NON
Le public est autorisé à assister à l'affichage des compteurs.	OUI	NON
Le président donne lecture des résultats à haute voix.	OUI	NON
Le nombre total des voix obtenues par l'ensemble des candidats correspond au nombre de suffrages exprimés (suffrages exprimés = total des bulletins – votes blancs).	OUI	NON

Prénom ou Pseudo : _____ Contact (facultatif): _____

Commune : _____

Numéro du bureau de vote : _____

(si vous observez plusieurs bureaux de vote, remplir une grille pour chaque bureau)

Date : _____

Heure de l'observation : _____

Urne ou machine à voter ? : _____

4. Annonce des résultats

Pour chaque critère à observer, entourez OUI ou NON



Les résultats sont enregistrés dans le procès-verbal.	OUI	NON
Les résultats sont proclamés en public et affichés dans la salle de vote.	OUI	NON
Les résultats incluent : a) Le nombre d'électeurs inscrits b) Le nombre de votants c) Le nombre de votes nuls d) Le nombre de votes blancs e) Le nombre de suffrages exprimés (= total des votes – votes blancs – votes nuls) f) Le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat	OUI	NON
Lorsqu'il y a plusieurs bureaux de vote :		
Les procès-verbaux sont remis au bureau centralisateur.	OUI	NON
Le bureau centralisateur établit un procès-verbal récapitulatif des résultats arrêtés par chaque bureau.	OUI	NON
Les électeurs sont autorisés à assister à la proclamation des résultats par le bureau centralisateur.	OUI	NON

Pour transmettre les résultats d'un ou plusieurs bureaux de vote, rendez-vous sur :

<https://controlecitoyenelection.com/elysee2022/>

<https://avecnous2022.net/>

<https://controle-citoyen.com/>

<https://vigilanceelections2022.wordpress.com/>

